



Assemblée primaire du 10 juin 2024

lundi, 10 juin 2024 • 19:00 - 20:00 | Zinal | Assemblée primaire

Participants				P	Présent	A	Absent	E	Excusé
DM	David Melly	Président	david.melly@anniviers.org	P					
VT	Vincent Theytaz	Vice-Président	vincent.theytaz@anniviers.org	P					
DZ	Danièle Zufferey	Conseiller	daniele.zufferey@anniviers.org	P					
SM	Sonia Martin	Conseiller	sonia.martin@anniviers.org	P					
DZ	Zufferey David	Conseiller	david.zufferey@anniviers.org	P					
FG	Fabrice Ganioz	Conseiller	fabrice.ganioz@anniviers.org	P					
VM	Vincent Massy	Conseiller	vincent.massy@anniviers.org	P					
GE	Grégoire Epiney	Secrétaire	gregoire.epiney@anniviers.org	P					

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle polyvalente de Zinal sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h.

Le Président adresse des paroles de bienvenue à l'assistance et particulièrement aux élus cantonaux et communaux, rassemblant 91 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

Le Président rappelle que cette Assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Mme Sophie Zufferey et M. Dominique Epiney sont nommés scrutateurs.



Le Président fait part de l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs
- Présentation et approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023
- Message du Président
- Comptes 2023
 - 4.1 Présentation des comptes 2023 de la Commune d'Anniviers
 - 4.2 Rapport des vérificateurs de comptes
 - 4.3 Approbation des comptes
- Plan d'affectation des zones - information sur la procédure et le planning
- Divers

L'Assemblée approuve l'ordre du jour.



2 Présentation et approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 novembre 2023 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis plusieurs mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, M. Grégoire Epiney, Secrétaire municipal, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du Secrétaire municipal, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.



3 Message du Président

Le président commence par expliquer l'évolution des revenus et de la marge d'autofinancement de notre commune durant la période s'étendant de 2005 à 2023. Durant cette période, les revenus sont passés de KCHF 17'723 à KCHF 43'051. La marge d'autofinancement, qui représente la capacité d'investissement, est passé de KCHF 2'968 à KCHF 9'195. Les principales raisons de ces augmentations sont la fusion des communes, le dynamisme économique local et l'évolution des revenus de l'énergie. Une marge d'autofinancement annuelle inférieure à CHF 6'000'000 ne permettrait actuellement plus d'assurer les besoins en investissement minimaux de notre Commune.

Le thème de l'énergie est ensuite abordé en commençant par le parc solaire des Grands Plans dont la phase de test est en cours. La zone du projet a été adaptée et précisée suite aux analyses réalisées et il est prévu de déposer la demande d'autorisation de construire dans les prochains mois. Les installations permettront de produire de l'énergie de manière efficace en hiver.

En lien avec l'augmentation de la capacité de production d'électricité, plusieurs investissements sont en cours ou envisagés par les FMG. Ils sont exposés ci-dessous :

- **Rehaussement du barrage de Moiry** : Le résultat du vote de la veille, concernant les modifications de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité, prend tout son sens pour augmenter la production durant la période hivernale. Les normes sismiques empêchant une surélévation de 20m comme initialement espéré, c'est un rehaussement de 8m (correspondant au niveau du restaurant) qui est à l'étude. Comme le barrage deviendra prochainement la propriété des autorités concédantes, l'Assemblée primaire sera informée et sollicitée pour valider l'indemnité de cet investissement dont les travaux sont prévus au mieux entre 2028 et 2031.
- **Nouvelle galerie entre Vissoie et Niouc** : Ce projet consiste en la création d'une nouvelle galerie d'acheminement de l'eau entre le bassin d'accumulation de Vissoie et le départ de la conduite forcée de Niouc, il sera mis à l'enquête cette année. Il permettra d'augmenter le débit de 10.8 m3/seconde à 15 m3/seconde et ainsi utiliser pleinement la puissance de l'usine de Chippis. La mise sous pression de l'eau augmentera significativement l'efficacité et la qualité de l'énergie produite. Ce projet est encouragé par la Commune d'Anniviers, qui deviendra le plus important partenaire des installations du bas avec environ 40% de parts au capital durant les années 2040 à 2084.
- **Convention FMG-39 2022** : Les travaux de réhabilitation des aménagements du palier supérieur, validés par l'Assemblée primaire en novembre 2022, sont en cours. Cela se reflète actuellement au niveau de l'usine de Vissoie.

Le Président souligne la forte influence de ces travaux sur les cycles de productions habituels de FMG et donc sur les comptes communaux en lien avec les variations annuelles provenant des revenus issus de la vente d'énergie. Cela émane en particulier du niveau de remplissage du barrage en fin d'année dont le volume ordinaire stocké se trouve fortement modifié. En effet, la production 2023 a été extraordinairement élevée car, pour limiter le risque de pénurie d'énergie, le niveau d'accumulé du barrage au 1er janvier 2023 était historiquement élevé. De plus, à la fin de l'année dernière, le niveau du barrage était au plus bas, pour permettre le début des travaux. En revanche, les décalages temporels de la production auront une incidence négative sur les comptes 2025.

Il est rappelé que les concédants se sont réunis sous la coupole de l'Association FMG-39 dont le comité est composé de 6 membres, dont 3 anniviards. Ce comité dispose d'un suivi privilégié de l'aménagement permettant de préparer le futur retour de concessions qui constitue un axe majeur de la prochaine législature.

Un autre défi important pour la Commune concerne la promotion économique. Le Président explique que l'augmentation de la population anniviarde, initiée dans les années 1970, commence à stagner. Par ailleurs, l'évolution de la pyramide des âges, entre 2011 et 2023, montre un vieillissement de notre population dont la proportion a augmenté plus rapidement en Anniviers que dans le Valais. L'objectif est donc d'accroître raisonnablement la population en attirant de jeunes ménages. Pour ce faire, la commune souhaite faciliter la création de logements disponibles à la location annuelle. Il est également question d'encourager les échanges avec des élèves du Haut-Valais et ainsi favoriser le bilinguisme et augmenter le nombre d'élèves au centre scolaire.

4 Comptes 2022

4.1 Présentation des comptes 2023 de la Commune d'Anniviers

Mme Danièle Zufferey présente les comptes de l'année 2023 qui font apparaître de bons résultats. Les principaux éléments des comptes 2023 de la Commune d'Anniviers sont expliqués ci-après.

Résultat avant amortissements comptables

Les comptes de l'exercice 2023 présentent une marge d'autofinancement de CHF 9'195'123, soit CHF 2 millions de plus que celle prévue au budget. Cela s'explique principalement par les recettes fiscales bien meilleures qu'envisagées, ces dernières étant calculées prudemment, faute notamment du recul nécessaire pour mesurer l'impact des réformes fiscales et l'adaptation de notre taux d'indexation.

Grâce également à un boni en lien avec l'activité de production hydroélectrique et sur les taxes touristiques, les coûts extraordinaires dus aux travaux de sécurisation du chemin Mottec-Grimentz ont pu être absorbés. Une provision pour l'assainissement d'anciennes décharges a également pu être constituée. Les charges financières ordinaires ont été maîtrisées et sont conformes au budget.

Résultat après amortissements comptables

L'exercice 2022 avait supporté une importante charge d'amortissement en raison de l'adaptation des taux fixés dans le cadre de l'introduction des normes MCH2. Ce poste s'élève en 2023 à CHF 4.5 millions, en diminution de CHF 1.9 millions par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2023 dégage ainsi une marge opérationnelle exceptionnellement de près de CHF 4.7 millions, largement influencée par les ventes d'énergie, qui permet de renforcer la réserve de politique budgétaire d'un montant de CHF 2 millions et de doter pour la première fois le Fonds Énergie à hauteur de CHF 1.8 millions.

Le bénéfice d'exercice se monte à CHF 608'734.-.

Compte des investissements

Les dépenses brutes se montent à CHF 8.4 millions, soit 84% du montant prévu au budget. Ce taux élevé reflète la bonne gestion et les efforts d'anticipation des chantiers.

Financement et endettement/fortune

La marge d'autofinancement permet de financer entièrement les investissements nets de l'exercice de CHF 4'916'509 et de réaliser un excédent de financement de CHF 4'278'614.

Au 31.12.2022, la Commune comptait 2'703 habitants, en légère diminution. Les excellents résultats de cet exercice ont permis d'augmenter nos fonds propres et de faire passer la fortune nette par habitant de CHF 334 en 2022 à CHF 1'947.- en 2023.

Il est rappelé que bien que la Commune se situe du bon côté de la balance, l'équilibre entre dette brute et patrimoine financier reste fragile et peut très rapidement se dégrader. Il est donc nécessaire de consolider nos fonds propres et de procéder à des investissements à hauteur de notre marge d'autofinancement.

Comptes autofinancés

Les différences sur les comptes autofinancés sont portées au bilan conformément à l'Ordonnance en vigueur. La situation des comptes au passif du bilan au 31.12.2023 est la suivante :

- Réseau d'eau potable CHF 688'047.-
- Réseau des égouts CHF 1'687'811.-
- Gestion des déchets CHF 187'660.-

Si les trois fonds augmentent au terme de l'exercice 2023, il est relevé que d'importants travaux sur le réseau d'eau potable et la STEP sont prévus.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers sont globalement bons et deux d'entre eux (*Dette brute par rapport aux revenus* et *Part du service de la dette*) sont en amélioration.

L'indicateur *Dette brute par rapport aux revenus* présente une appréciation « moyen » à « bon », cette dernière étant influencée par le niveau record des revenus. Ce ratio doit également être pondéré car les annuités d'une partie des dettes de la commune sont financées par les remboursements des prêts accordés aux remontées mécaniques et non pas uniquement par les revenus.

Pour rappel, l'exercice 2022 avait supporté une charge conséquente d'amortissement suite à la mise en œuvre des nouvelles normes MCH2, ce qui avait péjoré le calcul de l'indicateur *Part du service de la dette*. La situation 2023 se normalise avec un ratio passant au-dessous de la barre des 15%, ce qui nous donne l'appréciation de « charge acceptable ».

Le ratio nommé *Proportion des investissements* qui mesure l'effort d'investissements bruts par rapport au fonctionnement ne considère pas le fait que de nombreux investissements sont largement subventionnés. En prenant en compte ces importantes recettes d'investissement, les ratios 2022 et 2023 seraient jugés « moyen ».

Compte de fonctionnement

Les principales variations, en comparaison du budget, sont expliquées ci-dessous.

Revenus de fonctionnement

Les principales sources de revenus, en augmentation, sont les suivantes :

- Pour les finances : Les impôts sur les personnes physiques et morales ainsi que les redevances hydrauliques.
- Pour l'économie publique : Les taxes de séjour ainsi que les recettes sur les installations hydro-électriques.
- Pour l'environnement et la protection du territoire : La subvention fédérale pour l'assainissement des sites pollués liée aux anciennes décharges de CHF 400'000.-.
- Pour le trafic : Les parcomètres grâce notamment à l'installation d'horodateurs au parking de la Forêt.

Charges de fonctionnement

En faisant abstraction du dicastère *Finances et impôts* qui supporte la plupart des amortissements et l'attribution à la réserve de politique budgétaire, les principaux écarts concernent :

- Pour l'économie publique : Dotation au Fonds Énergie de CHF 1.8 millions, augmentation du financement octroyé à Anniviers Tourisme en lien avec la hausse des revenus des taxes de séjour, majoration des charges d'exploitation des installations hydro-électriques ainsi que des frais d'études sur l'énergie.
- Pour l'environnement et la protection du territoire : Constitution d'une provision de CHF 1 million pour l'assainissement des anciennes décharges, réalisation de travaux de lutte contre l'érosion à Grimentz et réaménagement des toilettes publiques de St-Luc.
- Pour le trafic : Entretien des routes communales et cantonales ainsi que l'éclairage public.
- Pour la culture, les sports et les loisirs : Réfection et sécurisation du chemin Mottec-Grimentz, non budgétées.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les investissements projetés dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

Vincent Massy

- Parking de l'Achelli à St-Luc : Les travaux de réfection ont pour objectif de traiter les problèmes de stabilité et d'étanchéité du bâtiment, cette infrastructure sera à nouveau disponible dès le début de l'hiver prochain. Une attention particulière est portée par la Commune afin de pallier au manque de places de stationnement dans ce secteur durant la prochaine saison estivale.
- Routes communales :
 - Au fonctionnement : Ces travaux d'entretien, d'un montant total de CHF 926'000 portés au compte de fonctionnement, ont été réalisés sur l'ensemble du territoire de notre Commune. Cela notamment à la route du Camping à Mission ainsi qu'à la route de la STEP.
 - A l'investissement : La planification financière communale à long terme permet de réaliser des projets routiers qui incluent la reprise des réseaux d'eau et électriques ainsi que la fibre optique et l'éclairage public. Les principaux travaux de réfection ont été réalisés sur la route du Télécabine à Grimentz, de Tracuit (3ème étape) à Zinal et de Tsavonnés à Chandolin ainsi que la partie basse du plan de quartier Torrent à Grimentz. Ils représentent un montant total de CHF 945'000. Il est précisé que la Commune a profité de ces travaux pour assainir les réseaux souterrains.
- Routes cantonales :
 - Au fonctionnement : Un montant de CHF 1'012'000 a été alloué à l'entretien des routes cantonales l'année dernière.
 - A l'investissement : La part de notre Commune s'est élevée à CHF 517'000.
- Éboulements sur la route cantonale, secteur Croisettes : Les travaux réalisés par la Commune suite aux événements naturels survenus dans le secteur Croisettes, ayant générés la fermeture imprévue de la route cantonale durant plusieurs semaines, sont expliqués. Les nombreuses mesures prises dans le but de sécuriser le secteur pour les automobilistes sont présentées en séance. Il est relevé que la paroi rocheuse située en amont de la route est toujours en mouvement, les citoyennes et citoyens sont invités à respecter la signalisation mise en place.

Sonia Martin

- Réseau de mobilité douce (chemins pédestres) :
 - Les travaux, d'un montant de CHF 132'000, réalisés sur les chemins suivants sont présentés : La Lapina à Ayer, l'accès au pont suspendu de Niouc et Lagec à Ayer.
 - Certains aménagements, qui ne figurent pas dans les comptes car réalisés par le personnel communal, ont également été effectués. Cela concerne par exemple la liaison Les Virons – Tsa du Toûno à St-Luc.
 - Au sujet du chemin Mottec-Grimentz, le tracé a fait l'objet d'un diagnostic sur 3.5 kilomètres. D'importants travaux de réfection et de sécurisation ont ensuite été entrepris simultanément sur les deux flancs afin de réduire leur durée et permettre la réouverture de la route des Morasses dans les meilleurs délais. Malgré les très importantes précipitations subies ces derniers mois, le terrain est resté stable dans ce secteur, preuve de la qualité des mesures engagées. En raison des coûts engagés pour le chemin Mottec-Grimentz, qui s'élèvent à CHF 884'000 en 2023, le projet relatif au chemin de Vichiesso a été reporté à cette année.
- STEP :
 - Les travaux engagés pour la correction du taux d'alcalinité sont terminés. Le coût total brut s'élève à CHF 551'000, la Commune a bénéficié d'une subvention de CHF 258'000.
 - Un système de filtration des eaux de surface a été installé sur recommandation des services cantonaux pour un montant de CHF 80'000.
 - L'infrastructure ayant 25 ans, des remplacements d'appareils sont amorcés.
 - Le lieu d'implantation de la STEP dans un lieu géologiquement complexe va nécessiter la réalisation d'importants travaux, les études sont actuellement en cours.

Vincent Theytaz

- Structure d'accueil : Le planning des travaux est respecté et le déménagement est prévu durant la semaine du 5 août prochain, la structure sera fermée durant ce laps de temps. Les locaux actuellement occupés dans le bâtiment de la Machigeaz seront transformés en 5 logements de 3.5 à 5.5 pièces afin d'y accueillir des familles.

- Infrastructures sportives et de loisirs : En complément des chemins pédestres, la Commune a construit et entretient 17 installations sportives permanentes, accessibles à la population et à nos hôtes ainsi qu'à de nombreuses sociétés locales et externes. La forte fréquentation de ces infrastructures est mise en avant en séance. La Municipalité prend également en charge la préparation de la piste de ski de fonds aux Plats de la Lée.

Fabrice Ganioz

- Local pour les jeunes : L'exode des jeunes et le vieillissement de la population a encouragé la Commune à mettre à disposition de la jeunesse un local. Cette dernière l'aménagera selon ses besoins, sous la supervision des services communaux.
- Génération 60+ : Afin de favoriser les moments de convivialité et de partage de nos seniors, la Commune a encouragé la création de l'Association 60+. Preuve que cette démarche répond à un fort besoin, cette entité regroupe déjà plus de 130 membres après quelques mois d'activités. La Commune apporte également un soutien financier pour les activités réalisées.

Cautionnements :

L'Assemblée prend connaissance de la liste des cautionnements qui s'élèvent à CHF 5'816'500, en diminution de plus de CHF 642'000 en comparaison de l'année dernière. Les prêts souscrits auprès de différents établissements bancaires font l'objet de remboursements réguliers.

Garantie de remboursement des crédits LIM

Les remboursements réguliers en 2023, d'un montant de CHF 533'141, permettent de présenter un solde de CHF 2'094'023 à la fin de l'exercice.

Crédits d'engagement

Mme Zufferey réalise un point de situation sur les crédits d'engagement validés par l'Assemblée primaire qui évoluent ainsi :

- Terrain de foot de Vissoie et Espace bien-être de St-Luc : Ces deux projets sont maintenant finalisés et montrent un léger dépassement budgétaire qui entre dans les compétences financières du Conseil municipal.
- Structure d'accueil de Vissoie : Les travaux seront achevés durant les prochains mois.
- Parc solaire des Grands Plans, couverture de la patinoire de Vissoie et sécurisation de la Navizence : Les crédits accordés n'ont pas encore été entamés.

Conclusions

Les comptes 2023 sont excellents et démontrent la bonne gestion financière de la Commune. L'ensemble des collaborateurs ayant permis l'établissement des comptes sont chaleureusement remerciés, en particulier M. Philippe Bourban, chef des finances, et Mme Janine Revey, cheffe comptable.

Aucune question n'étant formulée par l'Assemblée, le Président passe la parole à M. Jessy Rudaz, représentant de notre organe de révision.

4.2 Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire FIDAG SA.

M. Rudaz, après avoir expliqué la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, indique que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Il est en outre relevé les éléments suivants :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée.
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo.
- L'endettement net de la Commune est considéré comme nul.
- L'équilibre financier 2024 paraît assuré.
- Selon leur appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.
- L'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Sur la base de ce qui précède, l'organe de révision recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

Le Président remercie M. Rudaz pour le travail accompli dans le cadre du contrôle des comptes communaux ainsi que pour l'excellente collaboration.

4.3 Approbation des comptes

Au terme de la présentation, l'Assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

Les comptes 2023 de la Commune d'Anniviers sont adoptés à l'unanimité.



5 Plan d'affectation de zones – information sur la procédure et le planning

M. David Zufferey prend la parole pour réaliser un point de situation de l'avancement du RCCZ (règlement communal des constructions et des zones) et du PAZ (plan d'aménagement de zones).

Suite à la fusion de notre Commune, un premier travail d'harmonisation des 6 plans de zones existants avait été réalisé. Le dossier avait été transmis au Canton en 2015 afin d'obtenir un avis de principe des différents services. En 2016, le Canton informait la Commune que la zone à bâtir était surdimensionnée, notamment à la suite de l'entrée en vigueur en 2014 de la LAT votée en 2013. Dès la première année de la législature 2017-2020, le Conseil municipal a repris le dossier afin d'appliquer les décisions de la LAT révisée. Dans le but d'éviter un blocage total des zones à bâtir qui planait sur la Commune, un décret fixant des zones réservées a été instauré en 2018 et prolongé, selon les dispositions légales en vigueur, jusqu'en 2026.

En 2020, la Commune a transmis son projet de périmètre d'urbanisation au Canton. En parallèle, elle a procédé à la publication officielle le 19 juin 2020 de son avant-projet de RCCZ et de PAZ.

Au printemps 2022, après de nombreux échanges avec le Canton, la Commune a été en mesure de lui transmettre son projet global pour avis de principe formel conformément à la procédure légale. Plus d'une année plus tard, le Canton renvoyait la Commune à une limitation plus importante de sa zone à bâtir. Le projet a dû être retravaillé et sera transmis dans le courant de la semaine à l'Etat afin qu'il fasse l'objet d'un second avis de principe.

Le tableau ci-dessous synthétise les mutations envisagées du PAZ :

	Actuel	Version 2024	Ecart
Dans périmètre d'urbanisation :			
Zones logements	326.9 ha	192.5 ha	- 134.4 ha
dont surfaces gelées	0.0 ha	14.5 ha	
Zones touristiques 1	0.0 ha	24.6 ha	+ 24.6 ha
Zones touristiques 2	0.0 ha	22.9 ha	+ 22.9 ha
Zones d'intérêt général et artisanales	51.8 ha	57.7 ha	+ 5.9 ha
Hors périmètres d'urbanisation (dézonage)			- 81.0 ha

Il est précisé que :

- Lors de l'élaboration du plan directeur cantonal, la fiche dimensionnement de la zone à bâtir dévolue à l'habitat faisait apparaître pour Anniviers un surplus d'environ 106 hectare de zone à bâtir.
- Les 14.5 hectares de surfaces gelées en zones logements restent en zone à bâtir, ils pourront être utilisés lorsque l'ensemble des autres secteurs seront construits.
- Aucune zone touristique n'existe dans le PAZ actuel. Dans le projet, une partie des 326 hectares actuels sont convertis en zone touristique 1 dédiée à du logement touristique ou à des projets directement liés au tourisme.

- Dans le projet, 22.9 hectares sont convertis en zone touristique 2 qui comprend certains secteurs entièrement bâtis et très majoritairement dédiés aux résidences secondaires. Il s'agit des secteurs où la Commune ne souhaite pas y voir se développer des résidences principales et qui ne font pas de sens à être dézonés en raison de leur caractère largement bâti.
- Les zones d'intérêt général et artisanales ont été revues pour répondre aux besoins de l'économie.
- En tout, 81 hectares de zones à bâtir seront dézonés. La commune a tout mis en œuvre pour réduire au maximum ce chiffre, contesté par le service du développement territorial qui estime que le surdimensionnement de la zone à bâtir est encore de 17 hectares. La commune n'entend, à ce stade, pas entrer en matière pour réduire encore la zone à bâtir.

Pour réaliser le travail de redimensionnement, la Commune s'est basée sur 22 critères objectifs, couplés à une identification des secteurs densément bâtis et le périmètre d'urbanisation. Des ateliers de réflexion servant à identifier les types de zones à privilégier par villages ont également été menés.

Les principaux points clés de la révision du PAZ sont les suivants :

- La mise en place de 5 zones dédiées au logement, intégrant des adaptations des indices de densité.
- L'adaptation des zones *vieux villages* et *extension de villages* pour maintenir le patrimoine de ces secteurs.
- Une zone touristique I permettant la création de logements hôteliers ou autres infrastructures directement en lien avec le tourisme.
- Une zone touristique II ciblant les secteurs de résidences secondaires densément bâtis qui permettent la création d'hébergements touristiques qualifiés.
- L'ajustement des zones d'intérêt général renommées en *Zones de constructions et installations publiques*.
- La création de zones artisanales en périphéries des villages pour y accueillir des entreprises et ainsi libérer les cœurs de village et y favoriser le logement.
- L'introduction d'emplacements soumis à plans d'affectation spéciaux pour des secteurs stratégiques dont le parcellaire est parfois morcelé ou peu accessible, qui impose aux différents propriétaires de se mettre ensemble pour élaborer un projet commun sur le secteur pour permettre de le débloquer.
- L'introduction de secteurs à affectation différée qui ne pourront se rendre constructibles qu'avec l'aval du canton et en fonction des réserves internes encore disponibles sur la Commune.
- Les travaux réalisés ont également permis (liste non exhaustive) de :
 - Élaborer une stratégie énergétique communale.
 - Adapter le cadastre forestier.
 - Élaborer un inventaire des sites pollués et des besoins en décharges de matériaux.

Les travaux réalisés par la Commune, dans le traitement de ce dossier, sont gigantesques. La Municipalité a tout tenté afin de réduire au maximum les effets néfastes des modifications législatives auxquelles elle est astreinte. L'objectif consiste principalement à faire avancer ce dossier et ainsi définir un cadre clair en matière d'aménagement du territoire. La Municipalité a fait part au Canton de sa volonté de déposer à l'enquête publique ce dossier dans le courant du mois de novembre prochain. Pour ce faire, l'obtention du second avis de principe de l'Etat est nécessaire. La mise à l'enquête précitée, qui permettra à tout un chacun de faire valoir ses droits, sera précédée de séances d'informations avec présentations des plans par village formellement validés par le Canton.

Le chemin qui mène à l'homologation ainsi qu'à l'entrée en force d'un nouveau PAZ et RCCZ est encore long, mais le Conseil municipal met tout en œuvre pour faire avancer ce dossier stratégique pour notre Commune.

Suite à la présentation réalisée par M. Zufferey, le Président souligne le fait que l'exécutif a tout fait pour minimiser les impacts liés à l'application de certaines lois imposées par la Confédération. La volonté du Conseil consiste à garder la main sur ce dossier pour donner un cadre stable et favorable aux investissements et au développement de notre vallée. La passivité n'est pas une option car le Canton prendrait la main sur notre territoire, faisant planer de nombreuses incertitudes.

L'Assemblée prend acte des informations partagées.



6 Divers

Avant de passer la parole aux citoyennes et citoyens, le Président remercie chaleureusement ses collègues du Conseil municipal qui sont très impliqués dans leurs fonctions.

La parole est donnée à l'Assemblée, il ressort les éléments suivants :

- Il est demandé si de nouvelles parcelles seront classées en zones réservées. Le Président explique que cela est le cas, la nouvelle mouture du PAZ intègre de nombreux reclassements entre les différents types de zones. Il relève que près de 15 hectares de surfaces gelées en zones logements restent en zone à bâtir, ils pourront être utilisés lorsque l'ensemble des autres secteurs seront construits. Une présentation publique spécifique aura lieu sur ce dossier avant la fin de cette année.
- Un citoyen s'interroge sur la possibilité de construire une cabane de jardin dans une zone réservée. Il est répondu que des demandes d'autorisation de construire de ce type (par ex. cabanons de jardins ou couverts à voitures) peuvent être délivrées s'il existe un lien avec un bâtiment existant.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée. Il informe l'assistance que la prochaine Assemblée primaire aura lieu le 18 novembre prochain. L'Assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié. Il clôt ensuite la séance à 20h.



David Melly
Président



Grégoire Epiney
Secrétaire